

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 17 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
11 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 17 octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de A. Besombes à St Saturnin de Lucian, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. OULIE Guy - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - Mme MILLET PERRIOL Léone - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky - M. PALOC Eric

Absents excusés : - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. RUIZ Jean François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astie

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Hélène Barral

Monsieur Richard Arnal est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

96-2005

Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" : commercialisation de lot

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que dans sa délibération n°75-2005 du 18 juillet 2005, le conseil communautaire a voté favorablement pour l'implantation, sur le Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines", des entreprises relevant des secteurs d'activités suivants : agro-alimentaire, artisanat de fabrication ou du bâtiment, commerce de gros.

Monsieur R. Asensi précise que l'entreprise JOURDAN, qui est grossiste en charcuterie, plats cuisinés et salades, souhaiterait s'implanter sur le Parc d'activités, car le local qu'elle occupe actuellement ne correspond plus à ses contraintes professionnelles et au développement de son activité.

Son secteur d'activité est conforme aux thématiques du Parc d'Activités.

Il est donc proposé au conseil communautaire de voter la commercialisation du lot suivant :

- N°8, d'une superficie de 1382 m², au prix de vente de 30 € HT/m².

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre le lot n°8 (1382 m² environ) à l'entreprise Jourdan sur la base de 30 € HT/m²,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de ce lot.

Fait à Gignac, le 19 octobre 2005

Le Président

Louis Villaret